

LÉGISLATURE 2021 – 2026

PROCÈS-VERBAL no 19

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
Mercredi 7 février 2024 à 20h15
Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : M. Julien Costanzo

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 18 de la séance du 13 décembre 2023
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentation de nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mmes Marion Savoy et Andrea Krenger (LV)
5. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 6.1. Interpellation de Mme Geneviève Pasche & consorts « Une maison de la Sécurité, à TOUT prix ? »
 - 6.2. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) « Moteur de recherche politique – Un outil qui cherche et qui trouve ? »
7. Réponses aux interpellations
 - 7.1. Réponse municipale N° 1/2024 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (hors parti) « Communication Municipale 29/2023 - Plan directeur de la mobilité – Tous à vélo et les seniors en dring-dring »
 - 7.2. Réponse municipale N° 2/2024 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) « A-t-on perdu les pédales ? »
8. Préavis
 - 8.1. Préavis municipal N° 1/2024 – Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
 - 8.2. Préavis municipal N° 2/2024 – Demande de crédit de construction de Fr. 142'000.- pour l'aménagement de vestiaires séparés hommes et femmes à Béranges 111
 - 8.3. Préavis municipal N° 3/2024 – Demande de crédit de Fr. 125'000.- pour le remplacement des serrures, des clés et de la mise en passe du collège des Mousquetaires
9. Rapport
 - 9.1. Rapport de la commission chargée de l'examen de la pétition intitulée « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité »
10. Communications municipales
 - 10.1. Communication municipale N° 1/2024 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2023
 - 10.2. Communication municipale N° 2/2024 – Projet d'antennes de télécommunication 5G sur le territoire communal

- 10.3. Communication municipale N° 3/2024 – Stationnement au centre-ville – Macarons A1
- 10.4. Communication municipale N° 4/2024 – Nouvelles durées d’amortissement dès 2024 – Conclusions des préavis
- 10.5. Communication municipale N° 5/2024 – Mise à l’enquête de la rénovation et transformation de la Maison Charlemagne
- 10.6. Communication municipale N° 6/2024 – Mise à disposition d’espaces de stockage pour les partis politiques
- 10.7. Communication municipale N° 7/2024 – Etablissement d’un plan d’extension des écoles et de l’accueil parascolaire pour La Tour-de-Peilz
11. Propositions individuelles et divers

Appel

75 personnes présentes sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Sophie Blank Barbezat – Léa Glardon – Alessio Grutta – Aude Lerch – Philippe Neyroud – Michael Rohrer – Valentine Schmidhauser – Ludovic Tirelli – Dominique Vaucoret – François Vodoz

M. le Président ouvre la 4^e séance de l’année 2023-2024 - 19^e séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s’efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité, et remercie le public de s’être déplacé pour suivre nos délibérations, ainsi que l’agent de proximité dont il apprécie la sympathie et approche de sa fonction. Il compte sur le Conseil pour que les débats restent courtois et concis.

1. Adoption de l’ordre du jour

Les points suivants sont modifiés ou ajoutés :

4. Assermentation de nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mmes Marion Savoy et Andrea Krenger (LV) *et élections dans les commissions*
- 4.1. Election d’un membre à la commission des finances, en remplacement de M. Michael Rohrer (LCIVL)
- 4.2. Election d’un membre à la commission de recours en matière d’impôts, en remplacement de M. Michael Rohrer (LCIVL)
- 4.3. Election d’un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Ziva Tavcar (PSDG)
- 6.3. Dépôt du titre d’une interpellation par M. J.-Y. Schmidhauser
- 7.2. En l’absence de l’interpellateur, la réponse municipale N° 2/2024 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) « A-t-on perdu les pédales ? » est reportée à la prochaine séance

L’ordre du jour n’appelle pas d’autres commentaires. Au vote, il est adopté à l’unanimité tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal N° 18 de la séance du 13 décembre 2023

Intervention de M. G. Chervet :

« Dans la vie, nous disons ou nous faisons parfois des choses déplacées que nous regrettons par la suite. Nous sommes maîtres de nos silences et esclaves de nos paroles... »

Lors de notre séance de décembre, au sujet de l’indexation de la rémunération de notre secrétaire du Conseil, j’ai commis une erreur irréfléchie en posant les CHF 200.- en jeu sur la table du secrétaire municipal. Je ne vais même pas tenter ici d’expliquer ce geste, tant il fut déplacé.

Je tiens à vous présenter humblement mes plus plates excuses pour ce geste et ces paroles, qui ont pu heurter et blesser certaines et certains d’entre vous. Pour celles et ceux qui me connaissent bien, ils

savent que ce n'est pas dans mon habitude de blesser quelqu'un dans mes propos, ni au Conseil communal, ni ailleurs. En effet, nous pouvons chacun défendre une position et en débattre sans pour autant dénigrer ou attaquer la personne avec laquelle nos opinions divergent.

Sachez par ailleurs, que ces CHF 200.- m'ont été restitués et que, pour atténuer ma faiblesse lors de cette fameuse séance, ont été versés à une œuvre qui m'est chère, à savoir FORCE, la Fondation pour la Recherche du Cancer de l'Enfant.

Cependant, même si on est maître de nos silences et esclave de nos paroles, ne comptez pas sur moi pour cesser de prendre la parole à l'avenir...

En espérant que vous agréerez mes excuses, je vous souhaite une bonne séance et une bonne continuation au service de notre Commune. »

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal N° 18 de la séance du 13 décembre 2023 est adopté à une très large majorité (trois abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du bureau du Conseil communal

Nous avons appris le décès, le 7 janvier, de Mme Olga Farman, belle-maman de M. P.-A. Dupertuis, secrétaire municipal. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

À la suite de l'épisode qui a marqué la précédente séance du Conseil communal, M. le Président considère qu'il n'a pas été suffisamment réactif et n'a pas permis de maintenir la bienséance afin que les débats restent courtois. Il tient à s'en excuser, mais aussi à remercier les membres du Conseil qui, pour la plupart, suivent ses recommandations. Merci également à M. G. Chervet pour ses excuses. Il souhaite que les débats restent combattus et constructifs, mais sans attaques personnelles ou pouvant être interprétées comme telles. Concernant l'indexation du salaire de la secrétaire du Conseil, une proposition sera déposée lors de la prochaine séance.

Nos pensées accompagnent toujours M. A. Grangier, grand absent au sein de la Municipalité. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Nous avons reçu une lettre de démission de M. M. Rohrer qui se voit contraint, pour raison de santé, de démissionner de la commission des finances et de la commission de recours en matière d'impôts au moins jusqu'à la fin de l'année politique. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de rétablissement.

Nous avons reçu une lettre de Mme Z. Tavcar, qui démissionne de la commission de gestion avec effet immédiat.

La sortie du Conseil aura lieu le samedi 27 avril à Berne. Les inscriptions sont à transmettre au Greffe municipal ou à la secrétaire du Conseil.

Le délai pour déposer les motions, postulats et interpellations pour la séance du 20 mars 2024 est fixé au 26 février. Les documents, informations, questions sont à remettre au Président la veille de la séance, dernier délai (avec copie à la secrétaire).

4. Assermentation de nouveaux membres du Conseil en remplacement de Mmes Marion Savoy et Andrea Krenger (LV) et élections dans les commissions

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Valentine Python, née en 1975 et domiciliée au chemin de la Crausaz 60, en remplacement de Mme Marion Savoy (LV), démissionnaire

- Mme Emanuelle Jaques, née en 1982 et domiciliée à l'avenue Gustave-Courbet 10, en remplacement de Mme Andrea Krenger (LV), démissionnaire

4.1. Election d'un membre à la commission des finances, en remplacement de M. Michael Rohrer (LCIVL)

La candidature de M. J. Bonvin est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Jérôme Bonvin (LCIVL) est nommé de manière tacite membre à la commission des finances.

4.2. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Michael Rohrer (LCIVL)

La candidature de M. P.-Y. Charpiloz est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, M. Pierre-Yves Charpiloz (LCIVL) est nommé de manière tacite membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux.

4.3. Election d'un membre à la commission de gestion, en remplacement de Mme Ziva Tavcar (PSDG)

La candidature de Mme M. Pralong est présentée.

Sans autre proposition ni objection quant à cette manière de procéder, Mme Marisa Pralong (PSDG) est nommée de manière tacite membre à la commission de gestion.

5. **Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux**

Mme V. Ansermet indique que, lors de sa séance du 14 décembre 2023, le SIGE a adopté le préavis relatif au budget 2024. Ce budget intègre déjà la révision des taxes de distribution d'eau prévue pour être effective dès juillet 2024. Cette révision est actuellement soumise à l'autorité de surveillance des prix. Une fois que cette instance l'aura validée, un préavis sera soumis au Conseil intercommunal dans le deuxième trimestre 2024. Ce préavis sera traité par une commission ad hoc et par la commission des finances. Le crédit-cadre 2024 pour le renouvellement des infrastructures eau potable, ainsi que le crédit-cadre 2024 pour le renouvellement des infrastructures assainissement ont été adoptés. Ces préavis procèdent de l'application du règlement sur la comptabilité des communes, qui précise que tout investissement d'un montant supérieur à Fr. 50'000.- doit faire l'objet d'un préavis.

M. Y. Kraehenbuehl remarque que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera s'est réuni le 25 janvier dernier. Il a vu la prestation de serment de M. Y. Boulben en remplacement de M. J.-E. Holzeisen. Une commission consultative de la Maison de la sécurité publique a été mise en place. Elle est composée de 15 membres, dont deux représentants pour La Tour-de-Peilz (MM. D. Vaucoret et lui-même). M. H. Dellas a déposé une motion proposant une modification des statuts de l'ASR. Des discussions sont en cours au sujet de la clé de répartition. Cette motion est transmise à une commission chargée d'étudier sa prise en considération. Le Comité de direction a répondu par écrit à plusieurs questions. La première concerne la sécurité publique et prévention du radicalisme et de l'extrémisme violent au sein de notre région ; cette question est du ressort fédéral et cantonal. La 2^e réponse fait suite à la question posée par M. P. Negro concernant la reprise de la prestation Secutel par les CMS. La dernière traite de la sécurité des sapeurs-pompier suite à un incident qui s'est produit sur une nacelle lors d'un incendie. Ces documents sont consultables sur le site internet de l'ASR. Concernant la demande d'exonération formulée par le Vibiscum Festival, l'ASR est toujours en attente de documents pour pouvoir se prononcer. À noter que Vevey devra d'abord statuer sur cet objet avant qu'un préavis soit présenté au Conseil intercommunal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

6. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

6.1. Interpellation de Mme Geneviève Pasche & consorts « Une maison de la Sécurité, à TOUT prix ? »

Le texte est de cette interpellation, co-signée par cinq personnes, est le suivant :

« À Montreux , l'emplacement de la future maison de la Sécurité est toujours en discussion alors qu'un préavis (4/2023) demandant un crédit de CHF 952'0001, dont CHF 592'600 pour un concours d'architecture et CHF 359'000 pour la réalisation d'un plan d'affectation a déjà été voté par le conseil intercommunal de l'ASR. Pour couvrir les frais de ce préavis, l'ASR devra procéder à un emprunt sur 10 ans. N'est-ce pas mettre le char avant les bœufs ?

Si le regroupement des services (ASR, Police Riviera, Ambulance, SDIS, Protection civile, Services généraux, Ministère public et police cantonale) tout en conservant des services décentralisés a été admis par le comité de direction de l'ASR en 2018 et par les Municipalités de la Riviera en 2019, le financement de la maison de Sécurité n'est pas acquis. À notre connaissance, aucun plan de financement n'a été élaboré et aucune clé de répartition entre les différents acteurs n'a été établie.

Un crédit de 50-70 Mios, selon les sources, a été articulé pour réaliser ce projet de maison de la Sécurité. Au vu de l'emprunt engagé pour le préavis sus-cité, l'ASR ne pourra à elle seule assumer le financement de la maison de sécurité. L'ECA s'est dit prête à participer pour la part qui concerne le seul SDIS. Quant au Conseil d'Etat, s'il a manifesté un intérêt de principe, il ne participera pas au financement de ce projet qu'il ne pilote pas. Tout au plus pourrait-il, une fois la construction réalisée, louer une partie des locaux, par exemple pour un poste de gendarmerie (police cantonale).

De ce fait, ce sont les communes qui devront passer à la caisse. Certaines communes comme Montreux attend d'ailleurs un plan de répartition des frais de construction avant de prendre une décision définitive. Quant à La Tour-de-Peilz, elle ne fait nulle part mention, dans son plan d'investissement, d'une dépense pour la construction de cette maison.

Cette dépense à venir doit, pour maintenir une gestion saine des finances communales, devrait être évaluée avec soin c'est pourquoi je demande à la Municipalité de donner des réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la teneur des engagements déjà pris par notre commune concernant ce projet de construction ?
- Quelles sont les exigences et conditions que notre commune posera pour participer au financement de cette maison de la sécurité ?
- Quel impact financier aurait la participation financière de notre commune sur ses finances et son plan d'investissement si la construction d'une maison de la Sécurité à 50-70 Mios se réalisait ?
- Quelle économie de loyers l'ASR pourrait-elle réaliser si cette maison de la Sécurité voyait le jour ?
- Au vu des votations qui auront lieu sur le futur emplacement de la Maison de Sécurité, les Municipalités sont-elles déjà en train de discuter d'autres alternatives ?

D'avance, nous remercions la Municipalité de répondre par écrit à nos questions. »

Mme G. Pasche ajoute que cette intervention est déposée en partie à titre préventif. L'expérience montre en effet que, lorsqu'on arrive au préavis intercommunal, il n'est souvent plus possible de demander quoi que ce soit. C'est un très gros investissement qui est prévu, dont on ne sait pas grand-chose sur la projection financière et les détails. Cette interpellation ne concerne pas vraiment l'ASR elle-même, mais plutôt les conséquences que cela aura pour notre commune.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.2. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) « Moteur de recherche politique – Un outil qui cherche et qui trouve ? »

Le texte est de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« **Contexte**

En date du 13 janvier 2023, les membres de notre Conseil ont reçu un mail annonçant la mise en place d'un outil efficace de recherche dans les documents destinés au Conseil communal.

Lors d'essais récents, il semblerait que les procès-verbaux ne soient pas indexés correctement. Ainsi le mot « VMCV » n'aurait été utilisé que dans le PV du 13 septembre 2023, alors qu'il a été l'objet de 7 interpellations/motions et cité dans 20 ordres du jour.

Le mot « château » n'est référencé que dans 2 PV, alors qu'il figure dans 23 ordres du jour.

Le mot « impôts » n'apparaît que dans le PV du 1er novembre 2023, alors qu'il a été mis 7 fois à l'ordre du jour.

Questionnements

Étant donné que le moteur de recherche est annoncé comme un outil « efficace », nous avons les questions suivantes :

1. Sur quelle base l'Administration municipale s'est-elle appuyée pour annoncer un outil efficace ?
2. Est-ce que les documents du Conseil sont stockés sur l'infrastructure communale ou chez un prestataire externe ?
3. Est-ce que le moteur de recherche dédié aux recherches sur les documents du Conseil est installé sur la même infrastructure que les documents ?
4. Est-ce que des synergies ont été étudiées avec d'autres communes ayant un moteur de recherche « efficace », notamment nos voisins de la Riviera (économies d'échelles, donc efficace et efficient) ?
5. Si des prestataires externes sont impliqués pour le stockage/le moteur de recherche :
 - a. Ont-ils reçu un cahier des charges clair sur le fonctionnement désiré du moteur de recherche ?
 - b. Quel a été le coût de ce projet ?
 - c. Quel est le coût annuel de leurs honoraires pour la maintenance ?
 - d. Est-ce que des possibilités d'évolution ont été envisagées ?
 - e. Quelle est la prochaine échéance contractuelle pour une révision du cahier des charges ?
6. Si le stockage et le moteur de recherche sont gérés sur l'infrastructure communale :
 - a. Est-ce qu'il y a des coûts de licence/utilisation pour l'outil de recherche ?
 - b. Est-ce que les personnes en charge de cette partie du site internet ont été informées des spécificités des documents du Conseil, en particulier des procès-verbaux ?
7. L'indexation de certains types de documents a-t-elle été désactivée pour des raisons techniques ?
8. Est-ce que des statistiques d'utilisation de l'outil de recherche existent ?
 - a. Si oui, quel est le nombre de requêtes pour l'année 2023 ?
 - b. Est-ce que ces requêtes ont mis en péril la stabilité de l'infrastructure communale ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

6.3. M. J.-Y. Schmidhauser annonce qu'il déposera, lors de la prochaine séance, une interpellation intitulée « Quand la construction va à tout-va, ça ne va pas ».

7. Réponses aux interpellations

7.1. Réponse municipale N° 1/2024 – Interpellation de Mme Anne-Marie Arnaud (hors parti) « Communication Municipale 29/2023 - Plan directeur de la mobilité – Tous à vélo et les séniors en dring-dring »

Mme A.-M. Arnaud remarque que la Municipalité a adopté, le 25 septembre 2023, un plan de mobilité scolaire pour un montant de Fr. 47'994.40 et, le 9 octobre 2023, un plan directeur de mobilité pour un montant de Fr. 64'900.-, soit au total Fr. 112.894.40. Ne doit-on pas considérer que ce montant total fait partie d'un plan de mobilité général à soumettre au Conseil communal ? À sa question concernant le sondage mené par le mandataire de Berne, la Municipalité répond que les résultats n'ont pas été publiés et sont conservés à titre d'outil de travail par le Service de l'urbanisme et des travaux publics. La transparence nécessaire résultant tant des travaux de la Municipalité que des consultations effectuées lors des séances participatives l'amène à demander que les résultats de ce sondage soient présentés au Conseil. Merci à la Municipalité de bien vouloir répondre à ces deux questions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7.2. Réponse municipale N° 2/2024 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) « A-t-on perdu les pédales ? »

Cet objet est reporté à la séance du 20 mars 2024.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 1/2024 – Budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.2. Préavis municipal N° 2/2024 – Demande de crédit de construction de Fr. 142'000.- pour l'aménagement de vestiaires séparés hommes et femmes à Béranges 111

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PLR	Brigitte Fahrni Chiusano
<u>Membres</u> :	PLR	Gabriel Chervet
	PSDG	Jimmy Suro - Manuel Lisboa
	LV	Emanuelle Jaques
	LCIVL	Pierre-Yves Charpilloz
	UDC	Gabriel Ranzato

8.3. Préavis municipal N° 3/2024 – Demande de crédit de Fr. 125'000.- pour le remplacement des serrures, des clés et de la mise en passe du collège des Mousquetaires

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PSDG	Marie Schmidhauser
<u>Membres</u> :	PLR	Janina Rioux - Roger Urech
	LV	Maude Froidevaux - Diego Pasquali
	LCIVL	Jean-Wilfrid Fils-Aimé
	UDC	Jean-Etienne Holzeisen

9. Rapport

9.1. Rapport de la commission chargée de l'examen de la pétition intitulée « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité »

Rapport : M. Yvan Kraehenbuehl

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. D. Pasquali remarque que la police de proximité est une mission destinée principalement à apaiser les relations entre la population et la police. La pétition énonce un problème, une réponse insuffisante de l'ASR principalement dans le domaine de la police de proximité (vols à la tire, actes de vandalisme, incivilités, etc.). La pétition ne se limite pas à ce constat, elle propose d'emblée une solution, à savoir la sortie de notre commune de l'ASR, que la commission a jugée, à juste titre, inappropriée. De ce fait, la sortie de l'ASR a fait écran à la problématique soulevée par la pétition. C'est pourquoi les Vert.e.s souhaitent que cette problématique fasse l'objet d'une étude plus approfondie, non seulement en consultant la population boélande, mais en s'intéressant aux prestations offertes par l'ASR et que les pétitionnaires estiment insuffisantes. Les Vert.e.s se disent convaincus qu'il faudra absolument remettre à l'ordre du jour une réflexion sur l'organisation policière au plus près de nos concitoyens.

Mme la Syndique annonce que la Municipalité a entendu le vœu de la commission et invitera l'ASR à organiser une séance publique avec la population.

M. Y. Kraehenbuehl rappelle le vœu formulé par la commission, à savoir que « l'ensemble des commissaires sont d'avis que la Municipalité doit faire le nécessaire rapidement afin de mettre en place un renfort entre la population boélande et Police Riviera afin de donner la possibilité à celle-ci de s'exprimer et, de ce fait, permettre aux pétitionnaires de dialoguer avec les instances concernées par cette pétition ».

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à une large majorité (onze avis favorables à la prise en considération de la pétition et une abstention). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu la pétition intitulée « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité »,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser la prise en considération de la pétition intitulée « Pour le désengagement de la Commune de Police Riviera - Demande de mise en place d'un corps de police communal de proximité » et de considérer celle-ci comme étant réglée.

10. Communications municipales

- 10.1. Communication municipale N° 1/2024 – Etat des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2023
- 10.2. Communication municipale N° 2/2024 – Projet d'antennes de télécommunication 5G sur le territoire communal
- 10.3. Communication municipale N° 3/2024 – Stationnement au centre-ville – Macarons A1

- 10.4. Communication municipale N° 4/2024 – Nouvelles durées d’amortissement dès 2024 – Conclusions des préavis
- 10.5. Communication municipale N° 5/2024 – Mise à l’enquête de la rénovation et transformation de la Maison Charlemagne
- 10.6. Communication municipale N° 6/2024 – Mise à disposition d’espaces de stockage pour les partis politiques
- 10.7. Communication municipale N° 7/2024 – Etablissement d’un plan d’extension des écoles et de l’accueil parascolaire pour La Tour-de-Peilz

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme la Syndique indique que le 22 avril 2021, la Commune a signé la charte pour l’égalité salariale dans le secteur public, promue par le Bureau fédéral de l’égalité entre femmes et hommes. Conformément à la loi sur l’égalité, la Commune a effectué, courant 2023, l’analyse de l’égalité des salaires du personnel communal à l’aide du logiciel de la Confédération LOGIB et l’a fait vérifier par un organe indépendant. Il ressort de cette analyse qu’il n’existe aucune discrimination salariale liée au sexe au sein de notre administration.

M. V. Bonvin, municipal, a le plaisir d’inviter les membres du Conseil à l’inauguration, ce vendredi 9 février à 18h00, de la première grande exposition mise sur pied par le Musée suisse du Jeu depuis l’arrivée de la nouvelle équipe. Toutes les informations nécessaires se trouvent dans l’invitation envoyée par courriel. Cette exposition, intitulée « De la case au pixel », explore 5’000 ans d’histoire du jeu, depuis les premières traces archéologiques jusqu’aux jeux vidéo contemporains. Le musée a créé un parcours fascinant qui invite les visiteurs à explorer un univers où l’imagination et la créativité sont sans limites. À travers une sélection de 150 jeux issus des collections du musée, 25 jeux vidéo et 35 expériences jouables, ils découvriront les différentes facettes du jeu ainsi que les valeurs et compétences qu’il véhicule. Cette exposition témoigne d’un tournant dans l’histoire du musée et démontre son dynamisme et sa volonté de toucher de nouveaux publics. Il espère qu’elle plaira et se réjouit d’y retrouver les membres du Conseil dès ce vendredi.

Mme E. Kaiser, municipale, annonce l’ouverture de trois crédits d’étude pour la réfection du réseau d’évacuation des eaux, le réaménagement de la chaussée et la réfection de l’éclairage public aux chemins des Murs-Blancs et de Vassin, aux chemins du Vallon et du Cèdre, au chemin des Bulesse inférieure, ainsi que des travaux souterrains de l’avenue des Baumes.

Concernant le cheminement des rives du lac, une étude a été lancée pour renaturer la portion de rive au droit du chemin des rives du lac, dans le but de compléter le dossier avec une renaturation des rives. Cette étude est financée à 60% par le Canton.

La parole n’est plus demandée.

11. Propositions individuelles et divers

Mme V. Ansermet estime que le Bon Rivage occupe une place spéciale dans le cœur des Boélands et Boélandes, associé à des moments inoubliables tels que célébrations familiales ou rencontres joyeuses. Le baptême de sa fille, célébré lors d’une magnifique journée de juin sur la terrasse, reste gravé dans sa mémoire, avec cette vue imprenable sur le lac et ce magnifique jardin. Plus récemment, l’anniversaire de son père, en novembre, a été l’occasion de s’y rendre en famille et, ce jour-là, sa mère a évoqué ses craintes pour l’avenir de cet endroit, potentiellement menacé par des projets immobiliers. Elle a naïvement écarté les craintes de sa maman, croyant que la propriété religieuse du site suffirait à le protéger. Cependant, l’annonce de la mise en vente du Bon Rivage a transformé cette préoccupation en réalité pressante. Les citoyens et citoyennes s’inquiètent de l’avenir de ce lieu, souhaitant ardemment sa préservation. En tant

que dernier hôtel de La Tour-de-Peilz, le Bon Rivage n'est pas seulement un établissement hôtelier ; il est un trésor avec son jardin enchanteur, un havre de paix entre lavandes et oliviers. L'idée de remplacer ce cadre par des constructions telles que nous en voyions pousser chaque jour à La Tour-de-Peilz est inimaginable. Notre responsabilité est de protéger ce patrimoine. Malgré la classification en note 4 du bâtiment, qui n'exclut pas sa démolition, il est primordial de préserver sa vocation hôtelière. En effet, le Bon Rivage est une composante essentielle de l'identité de La Tour-de-Peilz et de son attrait touristique, y compris pour la région. Le tourisme est un secteur économique fondamental et la capacité hôtelière doit être maintenue. Il est donc crucial que la congrégation des sœurs de St-Joseph et les futurs propriétaires reconnaissent la valeur de ce lieu, non seulement en termes de patrimoine, mais aussi pour son rôle dans la communauté. Elle appelle donc la Municipalité et la Congrégation des sœurs de St-Joseph à écouter les préoccupations des citoyennes et citoyens et à tout mettre en œuvre pour préserver l'essence et la fonction hôtelière de ce site exceptionnel, pour le bien de toutes et tous.

Mme M. Adank revient sur un point de la réponse municipale N° 1/2024 à l'interpellation de Mme A.-M. Arnaud sur la mobilité, soit le dernier paragraphe relatif à la mobilité scolaire. Elle peut tout à fait comprendre qu'on établisse un plan de la mobilité scolaire et prend acte du fait que cela coûtera environ Fr. 48'000.-. Elle se dit en revanche beaucoup plus sceptique quand elle lit que ce mandat sera confié à l'Association Transports & Environnement, plus souvent citée sous l'abréviation ATE. En effet, l'ATE est un lobby, toujours plus important et très impliqué dans toutes les campagnes politiques qui touchent de près ou de loin à la mobilité. Pourquoi la Municipalité ne confie-t-elle pas de telles études à un mandataire professionnel moins orienté politiquement, qui effectuerait un travail plus neutre, basé sur une réflexion et des analyses objectives permettant de prendre les décisions adéquates ? Elle regrette d'autre part le fait que ces Fr. 48'000.- aideront indirectement ce lobby à soutenir des campagnes politiques très orientées.

M. C. Manco se trouve au 4^e mois de son apprentissage de conseiller communal et souhaite partager quelques réflexions personnelles. Quelque peu perfectionniste, il fait de son mieux pour assumer cette tâche, qui lui paraît noble et utile : être au service, avec l'ensemble du Conseil communal, du bien commun et des habitants de La Tour-de-Peilz. Il lui a donc semblé important, dès la première réunion à laquelle il a participé, d'observer le comportement et la manière de faire de celles et ceux qui ont une bien plus grande expérience que lui dans ce domaine. Quelle n'a pas été sa surprise, lors de la dernière séance, d'entendre des personnes s'adresser à la Municipalité, en particulier à certains de ses membres, de façon virulente et agressive. Il se dit choqué, peiné et attristé par ces comportements. Doit-on comprendre qu'il soit permis d'insulter et de traiter d'incompétents, lorsqu'on ne partage pas les mêmes opinions politiques, celles et ceux qui essaient, au sein de la Municipalité, de donner le meilleur d'eux-mêmes en faisant des choix et des propositions en vue d'améliorer le mieux vivre de la population boélande ? Cette façon de faire ne peut que refroidir les bonnes volontés, surtout celles des jeunes. Il ne faut pas s'étonner ensuite si ces jeunes, ou toute personne qui a un intérêt pour la chose publique, soit dégoûtée, démobilisée, voire rebutée, à s'engager. Il ne se dit pas certain, si cela devait se produire à nouveau, de poursuivre son apprentissage de conseiller communal. Il tente également d'appriivoiser quelques mots du lexique politique dont il ne comprend pas toujours très bien encore les significations, les hiérarchies et les procédures à suivre pour les proposer ou, tout simplement, en comprendre le sens (préavis, projet, contre-projet, motion, motion d'ordre, postulat, interpellation, amendement, sous-amendement, etc.). Il étudie le règlement du Conseil communal, mais n'a pas encore réussi à tout comprendre. Il a apprécié le fait de pouvoir voter, bien qu'il soit encore en apprentissage et qu'il ait parfois du mal à comprendre tous les enjeux de certaines décisions. Il a découvert avec intérêt, et surprise parfois, des procédures qui donnaient des résultats différents sur des objets identiques suivant le résultat du premier et du deuxième vote. Il s'est parfois interrogé sur l'aspect démocratique de certains mécanismes de votation. Il avoue aussi que, par prudence, il s'est parfois abstenu de voter. Il a été très ému lors de son assermentation et rappelle les

choses qui lui paraissent intéressantes dans le serment, à savoir de « promettre d'exercer sa charge avec conscience, diligence et fidélité, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux ». Toutes ces promesses sont de nobles objectifs, mais aussi une lourde tâche à assumer. Il souhaite donc poursuivre son mandat si possible dans une ambiance respectueuse les uns des autres pour atteindre, avec l'aide du Conseil, les objectifs qui visent le bien commun.

M. P. Negro annonce que la commission des finances renonce à participer aux commissions chargées d'étudier les préavis municipaux N° 2/2024 – Demande de crédit de construction de Fr. 142'000.- pour l'aménagement de vestiaires séparés hommes et femmes à Béranges 111 et N° 3/2024 – Demande de crédit de Fr. 125'000.- pour le remplacement des serrures, des clés et de la mise en passe du collège des Mousquetaires.

M. Ph. Eugster remarque que la commune de La Tour-de-Peilz est bien dotée en places de jeux, dont certaines sont de vraies réussites, comme la belle réalisation du côté du Château, qui vient d'être terminée. C'est tant un lieu de jeu pour les enfants qu'une place de rencontre pour les familles. La conception de ces places de jeux cherche à rendre l'endroit sûr en matière de sécurité, mais en est-il de même pour la santé des enfants ? Il n'est pas rare de voir des accompagnants fumer sur les places de jeux et il n'est pas nécessaire de dire combien cela lui semble inadéquat et choquant. Déposer un postulat sur le sujet semble disproportionné, mais il invite la Municipalité à réfléchir à une manière d'éviter que cela se produise. N'aimant pas les interdictions, qui sont légion et souvent peu productives, il suggère une approche incitant les fumeurs accompagnant des enfants à s'abstenir de le faire dans le périmètre des places de jeux, par exemple par le slogan : « Place de jeux sans fumée » et proposant des cendriers à l'écart.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur les préoccupations de sa maman relatives au service Secutel. Il remercie M. P. Negro d'avoir rapporté ses interrogations au niveau de l'ASR et la Municipalité d'être intervenue, ce qui nous a valu une communication annexée à l'ordre du jour et jointe aux documents de la séance. Dans cette documentation, on trouve une copie de la lettre que sa maman a reçue, l'informant que Police Riviera ne peut plus être répondant pour le service Secutel et l'invitant à récupérer la clé de son logement. Or, on lit à la fin de cette communication que « quel que soit le dispositif d'alarme choisi, les différents bénéficiaires pourront toujours compter, 24h/24 et 365 jours par an, sur l'intervention gratuite de Police Riviera ». Il peine à comprendre qu'on nous informe d'une part qu'on ne sera plus répondant, mais que de l'autre, on nous dise qu'on le sera en réalité toujours. Il espère que cette bonne nouvelle se traduira dans les faits et que si une personne âgée est en difficulté, Police Riviera interviendra effectivement, malgré les difficultés que cela peut représenter.

M. F. Abbet salue le message clair et sans ambiguïté de la communication municipale N° 7/2024. Il y a peu, on nous affirmait qu'une estimation, même hypothétique, du nombre d'élèves sur un horizon de 5 à 10 ans était illusoire, trop incertaine, trop aléatoire. Pas de chiffre, pas de problème. Gouverner, c'est prévoir. Si la paternité de cette maxime n'est pas certaine, elle prend néanmoins tout son sens dans la situation actuelle, surtout au passé. Gouverner, c'était prévoir. Des années d'optimisation court-termiste et de budgets « broulissien », incitant à une prudence exagérée. Nous voyons ici la limite de cette logique. Gouverner, ce n'est pas laisser les acteurs immobiliers se frotter les mains sans anticiper les besoins en infrastructures publiques. Gouverner, c'est aujourd'hui prévoir avec ambition, préparer le futur et avoir l'honnêteté d'expliquer à la population qu'une partie des dépenses et des changements se profilant résulte de non-investissements du passé. Nous sommes une ville dynamique, avec ses contraintes, mais aussi ses opportunités et il a pris le pari de s'en réjouir. Profitons-en pour faire mieux, plus efficace énergétiquement, plus propice à une mobilité pacifiée, plus proche d'une économie locale en lien avec les habitantes et les habitants. Finalement, beaucoup d'opportunités pour la Municipalité d'insuffler de la confiance dans l'avenir de notre commune.

M. K. Egli ne se dit ni urbaniste ni ingénieur en environnement. La mise en sens unique de la partie supérieure de l'avenue de la Cressire ne l'a pas surpris, bien que cette mesure aurait à son avis été plus urgente à d'autres endroits de la commune. La décision est de compétence municipale et il ne la conteste pas, même si elle aurait effectivement pu être mieux signalée. Il aimerait surtout comprendre les raisons du choix du sens imposé. Il utilise fréquemment la zone pose/dépose au nord de la gare, pratique pour venir chercher ses petits-enfants à la sortie de l'école ; il évite ainsi la cohue autour des collèges et leur accorde le plaisir d'un petit bout de chemin avec leurs camarades. Pour descendre en voiture, tous les habitants des hauts de la commune doivent emprunter obligatoirement les Murs-Blancs. Quoi de plus logique que de continuer sur l'avenue des Alpes pour bifurquer sur Condémine. Personne n'utilise la liaison Perrausaz-Cressire ou Bel-Air-Cressire. Pour monter, il est obligatoire de passer par Vassin, ou éventuellement par les Bulessees mais alors avec le risque de croiser le bus. Le cheminement direct pour y arriver passe par Cressire. À la suite de l'interdiction de monter, il faut passer par Jaman, où deux voitures sur trois mordent le trottoir à cause de la dernière place de parc placée trop en arrière, pour ensuite sortir sur l'avenue des Baumes, avec une visibilité très limitée et, sur la gauche, un passage pour piétons bien fréquenté. La deuxième solution est de bifurquer sur Bel-Air, pour se trouver directement face à un énorme bac à fleurs, puis continuer sur une route totalement encombrée aux heures de pointe, avec des voitures qui mordent là aussi le trottoir pour se croiser, et enfin déboucher sur un carrefour bien congestionné, avec deux lignes de bus qui se croisent. A son avis, l'aménagement d'un giratoire à cet endroit s'impose. Dernier point négatif : même si certains prétendent que nous n'aurons plus jamais de neige ou de verglas en plaine, la descente par Cressire débouche sur une portion de route sur laquelle, en hiver, il n'y a aucun ensoleillement jusqu'à 13 heures. Comme déjà dit, il n'est qu'un simple citoyen lambda qui observe, connaît la ville et aimerait comprendre. Certainement qu'un des ingénieurs spécialistes à l'origine de cette décision pourra lui fournir les renseignements. Merci d'avance.

Mme A.-M. Arnaud a entendu dire que la Commune avait un droit de préemption sur l'Hôtel Bon Rivage. Est-ce exact ?

Mme la Syndique répond que, dans tout droit de préemption, il faut d'abord une vente. Il faut que cela passe devant le notaire, et à ce moment-là, on peut user d'un droit de préemption, mais uniquement pour des LUP (logements d'utilité publique). À l'heure actuelle, la Municipalité n'a pas reçu d'acte de vente signé pour l'Hôtel Bon Rivage ; elle ne bénéficie donc pas d'un droit de préemption sur cette propriété.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 21h20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Julien Costanzo



La Secrétaire


Carole Dind